

COMPTE RENDU N° 2016-07
Réunion du 5 juillet 2016 à 20h30

L'an deux mil seize, le 5 juillet à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 29 juin 2016, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

PRESENTS : Jean-Luc GAUDIN, Muriel BLOUIN, Michel DEMOLDER, Cécile GIBBES, Stéphane MENARD, Valérie FORNARI, Frédéric TREGUIER, Yannick CAIRON, Adolphe AZUAGA, Agnès GUILLET, Dominique HUET, Pascal COULON, Karine RICHARD, David LOUBARRESSE, Audrey MARCHIX, Amélie BERNARD.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Armel TREGOUËT a donné pouvoir à Jean-Luc GAUDIN, Marie-Hélène OGER a donné pouvoir à Karine RICHARD, Dominique CANNESSON a donné pouvoir à Stéphane MENARD, Calixte TIENDRÉBÉOGO a donné pouvoir à Dominique HUET, Karina GUERRIER a donné pouvoir à Muriel BLOUIN, Dominique BARON a donné pouvoir à Agnès GUILLET, Bérengère TURMEL a donné pouvoir à Audrey MARCHIX.

ABSENTS EXCUSÉS : Armel TREGOUËT, Marie-Hélène OGER, Dominique CANNESSON, Calixte TIENDRÉBÉOGO, Karine GUERRIER, Dominique BARON, Bérengère TURMEL.

ABSENTS : Catherine SEIGNEUR, Valérie DERISBOURG, Antoine CRENN, Mélanie JOUET.

SECRETAIRE : Pascal COULON.

Convocation : 29 juin 2016

ORDRE DU JOUR

- 1- Projet de réhabilitation et d'extension de l'ancien bâtiment administratif de la Mine (inscrit à l'ISMH) pour un usage de médiathèque, de locaux associatifs et d'espaces d'expositions de mise en valeur du patrimoine - Mission d'études de programmation –
 - 2- Foncier – Etablissement Public Foncier de Bretagne - Avenant n° 1 à la convention opérationnelle d'actions foncières « Secteur de Bellevue »
 - 3- Foncier – Acquisition et cession terrain Lefeuvre/Commune Route de Nantes – Déclassement
 - 4- Travaux de restructuration et d'extension du restaurant scolaire – Lot Gros œuvre – avenant n° 2
 - 5- Travaux de restructuration et d'extension du restaurant scolaire – Lot Electricité – avenant n° 2
 - 6- Pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire - Service Jeunesse – Local Jeunes – Tarifs séjours été 2016
 - 7- Pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire - Activités local Jeunes – Tarifs
 - 8- Ressources humaines – Pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire – Création de 3 emplois permanents d'adjoint d'animation
 - 9- Espace Beausoleil – Tarifs de location
 - 10- Finances – Budget principal de la Commune 2016 – Décision modificative n° 1
 - 11- Espace Beausoleil – Partenariat Commune de Pont-Péan et Commune de Chartres de Bretagne – Convention
 - 12- Aménagement Urbain – Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales – Route de Nantes – Avenant n° 1
 - 13- Urbanisme - DPU-DIA
 - 14- Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)
- Divers

Election d'un secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2016

Rapporteur : M. Jean-Luc GAUDIN, Maire.

Le secrétaire de séance est désigné au début de chaque séance du conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). La désignation du secrétaire de séance doit figurer sur tout extrait du registre des délibérations. Il est fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance : Pascal COULON.

Le compte rendu de la réunion du 7 juin 2016, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, est soumis à l'approbation de l'assemblée. N'appelant aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N°2016-84 Projet de réhabilitation et d'extension de l'ancien bâtiment administratif de la Mine (inscrit à l'ISMH) pour un usage de médiathèque, de locaux associatifs et d'espaces d'expositions de mise en valeur du patrimoine – Mission d'études de programmation

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Comme il a été précisé par délibérations du conseil municipal du 5 avril 2016 et du 3 mai 2016, dans sa volonté de valorisation du patrimoine, la commune souhaite réhabiliter l'ancien bâtiment administratif de la Mine inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques dans le cadre d'un aménagement global du site de la mine.

Le projet de réhabilitation et d'extension du bâtiment administratif s'intègre dans une réflexion d'espace partagé à développer à l'échelle du site. La commune souhaite donner à ce bâtiment une destination et un usage :

- d'une médiathèque d'une surface d'environ 350 m², (5 000 hab x 0.07)
- de locaux à usage associatif dont la surface sera à déterminer en cours d'études
- d'espaces d'expositions mettant en valeur le patrimoine notamment dont la surface sera à déterminer en cours d'études.

Il devra répondre aux objectifs suivants :

- Renforcer le caractère socio-culturel de ce secteur en lien avec l'Espace Beausoleil, et définir les besoins en équipement parallèlement au projet de ZAC Multi-sites.
- Sauvegarder et mettre en valeur un bâtiment emblématique, de caractère, une des seules traces du passé minier commencé en 1628 et terminé en 1905.
- En faire un carrefour de liaisons sociales, culturelles et de loisirs pour les habitants. Ce futur lieu d'échanges devra entretenir un sentiment d'appartenance indispensable pour un développement harmonieux et partagé d'une commune récente (1986) et périurbaine.
- Aménager des espaces en remplacement et en complément de ceux mis à disposition aujourd'hui dans le bâtiment de la Renaissance accueillant la médiathèque au rez-de-chaussée et des associations à l'étage et dans un bâtiment annexe.
- Accueillir des espaces d'expositions mettant en valeur le patrimoine notamment au sein de l'équipement

- Prévoir l'aménagement de l'espace public et permettre les connexions entre les différents équipements
- Répondre aux préoccupations en termes de qualité de l'air et de perturbateurs endocriniens, choix des matériaux sains, confort, réduction des consommations d'énergies, production d'énergies renouvelables, récupération d'eau de pluie.

Une consultation a été lancée en vue de réaliser les études de programmation.

L'étude comportera 2 phases :

Phase 1 : Faisabilité et pré-programme

Cette phase consiste à recueillir les données d'entrée puis à définir le contenu de l'opération et à vérifier sa faisabilité.

Analyse du site

Cette analyse portera notamment sur:

- Les qualités architecturales et/ou patrimoniales des différents bâtiments
- Un diagnostic technique précis des bâtiments (études déjà réalisées mise à la disposition de l'équipe)
- Les qualités urbaines du site
- Les qualités paysagères du site
- Les ressources locales (énergie, matériaux, ...)
- Les réseaux
- Les capacités d'évolution du site
- Les autres projets en cours aux alentours (ZAC Multi-sites)
- Les risques recensés : pollution des sols, aléas sol argileux, ...
- Les contraintes du site : réglementaire, technique, environnementale, urbanistique, accessibilité, ...

Recueil et assimilation des données d'entrées

Dans un premier temps, cette phase vise à recueillir et à assimiler les informations nécessaires au lancement des études de pré-programme et de faisabilité.

Elle consiste à rassembler des informations de différentes natures, à savoir :

- Recueil des données et des contraintes
- Inventaire des obligations réglementaires (notamment lié à la médiathèque),
- Audit des services (visites et groupe de travail avec les utilisateurs),
- Recherche de financement :
 - ✓ Fonds publics ou privés (subventions, mécénat, souscription, ...)
 - ✓ critères d'éligibilité.

Faisabilité

L'étude de faisabilité permet de matérialiser le pré-programme sous différentes organisations spatiales répondant à différents partis pris. Parmi les pistes explorées, les plus pertinentes donnent lieu au développement de scénarios d'aménagement. Les scénarios résultent de l'application de différentes hypothèses de pré-programme et de différentes hypothèses d'organisation spatiale.

La faisabilité se décline alors en volets fonctionnels, architecturaux, techniques, administratifs, temporels, économiques, ... Elle fait l'objet d'évaluations financières (investissement et fonctionnement de l'équipement) et temporelles. A travers ces études le programmiste évalue et présente la compatibilité du pré-programme avec les contraintes du site et de l'opération.

Pré-programme

Sur la base des données d'entrées, cette phase consiste, dans un premier temps, à inventorier et à traduire l'activité en locaux, surfaces, liaisons, ... de façon théorique et « idéale » sur la base d'avis, de ratios, des normes et des « règles de l'art ».

Le pré-programme est constitué en définissant dans le détail les espaces et les équipements spécifiques, les locaux et les surfaces ainsi que les liaisons fonctionnelles principales et les accès piétons et logistiques.

Phase 2 : Programmation

Cette phase a pour but de rédiger le programme de l'opération. Il présente le projet sur le plan des objectifs, du contenu, des fonctionnalités, de l'architecture, de l'ingénierie, de la réglementation... Ce document complété d'un CCAP constitue le cahier des charges nécessaire au Maître d'Ouvrage pour sélectionner un maître d'œuvre.

Le programme se décompose en 3 volumes :

- Description générale de l'opération
- Recueil des données et des exigences détaillées
- Evaluation financière

« Description générale de l'opération »

La première partie du programme décrivant l'opération est reconstituée à partir des études et des choix préalables à cette phase. Elle rassemble les éléments tant au niveau des objectifs du Maître d'Ouvrage que du recensement des contraintes externes applicables à l'opération. Le programmeur organise ce document en adaptant et complétant avec l'accord du maître d'ouvrage le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et des objectifs fondamentaux ;
2. Recueil détaillé des besoins, des données et des contraintes ;
3. Programme des locaux, des espaces, des surfaces et des équipements spécifiques ;
4. Définition des conditions ou liaisons fonctionnelles ;
5. Principes d'implantation et de construction ;
6. Principe d'accès et de stationnement ;
7. Glossaire ;
8. Annexes.

Cette partie est réputée rassembler toutes les informations nécessaires au concepteur pour travailler dès le stade de l'esquisse. Elle doit contenir toutes les informations pouvant orienter les premières réflexions et écarter les fausses solutions.

« Recueil des données et des exigences détaillées »

La seconde partie du programme décrit les exigences du maître d'ouvrage permettant de garantir l'adéquation qualitative entre la prestation du Maître d'œuvre et le résultat escompté. Elle traduit les objectifs du maître d'ouvrage en cahier des charges à caractère plus technique.

Elle rassemble les éléments tant au niveau de la nature de la construction qu'au niveau de la conduite attendue du Maître d'œuvre pour mener à bien cette réalisation.

Le programmeur organise ce document en adaptant et complétant avec l'accord du maître d'ouvrage le plan suivant :

1. Recueil des données et contraintes techniques
2. Exigences architecturales ;
3. Exigences environnementales ;
4. Exigences d'organisation et d'assurance de la qualité ;
6. Exigences techniques :
 - a. Exigences techniques générales ;

- b. Exigences techniques détaillées ;
- 7. Recueil des principaux textes réglementaires ;
- 8. Annexes :
 - a. Fiches descriptives locaux par locaux ;
 - b. Autres annexes.

Evaluation financière détaillée

Dépenses

Le programmiste devra établir un budget prévisionnel d'investissement et de fonctionnement de l'équipement. Cette phase permettra à la Maîtrise d'Ouvrage d'appréhender le coût prévisionnel détaillé de l'équipement tant en investissement qu'en fonctionnement.

Financements

Le programmiste devra établir le projet de financement de l'équipement à l'appui des recherches effectuées auprès des organismes financeurs de fonds publics (fonds européens, Etat, DRAC, CD 35,...) et privés (souscription, mécénat, fondations...).

Il sera produit par l'équipe un recueil des fiches descriptives détaillées pour chacun des financeurs.

Les exigences des organismes financeurs devront être intégrées dès le lancement de la réflexion.

Montage des dossiers de subvention

Cette opération rentre dans le cadre de dossiers de subventions.

Les équipes accompagneront la commune dans l'élaboration de ces dossiers, auprès des partenaires financiers : rédaction complète de pièces telles que descriptif d'opération, notice explicative, plan de financement, etc... (liste non exhaustive) suivant les exigences des partenaires financiers.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage

A l'issue de la mission d'études de programmation, l'option d'assistance à maîtrise d'ouvrage consiste à :

- Option 1 : Rédaction du dossier de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre (délai maximal 1 mois),
- Option 2 : Analyse des offres (présentation et rapport d'analyse) et aide à la décision pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre (délai maximal de 2 semaines),
- Option 3 : Accompagnement dans le montage des dossiers de subventions en phase de maîtrise d'œuvre et travaux. L'AMO assistera la commune dans l'élaboration de ces dossiers, auprès des partenaires financiers : rédaction complète de pièces telles que descriptif d'opération, notice explicative, plan de financement, etc... (liste non exhaustive) suivant les exigences des partenaires financiers.

L'appel à candidatures – la présélection de candidats -

Dans le cadre de ce projet, la commune de Pont-Péan a lancé un appel à candidatures en vue d'une mission de programmation qui aura pour objet la réalisation :

- d'études de faisabilité, de pré-programmation, de programmation et de chiffrage, préalables à la réhabilitation et à l'extension de l'ancien bâtiment administratif de la Mine inscrit à l'ISMH pour un usage de médiathèque, de locaux associatifs et d'espaces d'expositions de mise en valeur du patrimoine,
- d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il s'agit d'un marché d'études de programmation (P.I.) passé selon une procédure adaptée (Art. 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Rappel du déroulement de la procédure

Le 21 avril 2016, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé à la publication. La consultation s'est déroulée en 2 temps :

1- Analyse des candidatures

- Date limite de réception des candidatures a été fixée le 17 mai 2016 à 12h
15 candidatures ont été enregistrées et ont été déclarées recevables.

2- Pré-sélection des candidatures

A l'issue de la réunion de la commission des marchés publics qui s'est tenue le 19 mai 2016, les équipes ont été pré-sélectionnées et admises à présenter une offre dans le cadre du second tour mis en place pour ne retenir qu'une équipe. Conformément aux pièces constituant le dossier de consultation, les équipes ont été invitées le 23 mai 2016 à produire les documents et remettre leur offre avant le **6 juin 2016 à 12 heures et selon les modalités fixées dans le règlement de consultation.**

La commission des marchés publics s'est réunie le 9 juin 2016 en vue d'une première analyse portant sur la valeur économique de l'offre et la méthodologie envisagée.

L'audition des 5 équipes présélectionnées s'est tenue le 16 juin 2016.

La Commission des marchés publics s'est réunie le 23 juin 2016 en vue de l'attribution du marché d'études de programmation.

Rappel des critères de la consultation :

Les critères de pré-sélection des candidatures ont été définis au règlement de consultation :

- Garanties et capacités techniques et financières (50%)

Evaluation des capacités de l'équipe à remplir la mission dans de bonnes conditions.

- Références (50%)

Evaluation des références professionnelles dans le domaine considéré au regard des références proposées par l'équipe candidate.

A l'issue de la pré-sélection de 5 candidatures, les équipes présélectionnées sont évaluées selon les critères d'attribution énoncés ci-après :

1) Critères d'attribution

Le marché sera attribué à l'équipe qui aura remis l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'un classement selon les critères suivants pondérés.

La sélection des offres s'est effectuée sur:

- **Valeur économique de l'offre** : 40 %
- **Méthodologie envisagée** : 30 %

Chaque équipe candidate a été invitée à présenter le cadre de note méthodologique comprenant les éléments suivants :

- la méthodologie proposée par rapport aux différentes phases d'étude et notamment la description des relations de travail envisagées avec le maître d'ouvrage et les personnes publiques et privées associées

- les moyens mis en œuvre pour la réalisation des études en présentant par phase les intervenants, leur CV ainsi que leurs missions
- l'approche contextuelle du projet au regard des objectifs présentés dans le CCTP. Présentation des enjeux principaux et des contraintes du projet dans son contexte
- l'approche environnementale et santé
- le planning prévisionnel des études par phase en indiquant les réunions proposées et les intervenants

➤ **Audition : 30 %**

L'audition est organisée de la manière suivante :

- Un rappel de la méthodologie et de la composition de l'équipe
- La compréhension des enjeux
- Un échange sur l'offre

Les offres des 5 candidats présélectionnés ont fait l'objet d'une négociation et les cabinets ont été invités à remettre une offre finale pour le 21 juin 2016 avant 12 heures.

Attribution du marché d'études

Après analyse des dossiers et des offres des candidats et après attribution des notes et classements, la commission des marchés publics réunie le 23 juin 2016 et à l'issue de ses travaux, s'est prononcée en faveur de l'équipe du Cabinet MEDIEVAL-AFDP, classée en 1ère position, présentant toutes les garanties pour mener à bien cette mission.

La composition de l'équipe est constituée de :

		Nature des prestations	MISSION PRINCIPALE Montant HT	MISSION A.M.O. Montant HT
Mandataire de l'équipe	MEDIEVAL - AFDP (Agence Française Du Patrimoine) 12 quai Maréchal Joffre - 69002 LYON	Pilotage, dossiers de financement, programmation, volet juridique, tourisme et patrimoine	45 050.00 €	27 400 €
Co-traitants	SELARL d'Architecture « Croisée d'Archi » FEASSON GAGNAL GOULOIS - 42400 SAINT CHAMOND	Expertise Architecture du patrimoine	4 200.00 €	
	SARL d'Architecture CHELOUTI & Associés - 59200 TOURCOING	Programmation architecturale	10 500.00 €	
	SARL Atelier SEMPERVIRENS - 26250 LIVRON	Programmation urbaine et paysagère	5 600.00 €	
	SARL CM Economistes – CHENEVIER MOCHKOVITH 42000 ST ETIENNE	Economie de la construction	4 000.00 €	
	BET Ingénieur Structure : SARL DECARE 42100 ST ETIENNE	Expertise Etude structure	2 400.00 €	
TOTAL			71 750.00 €	27 400 €

Vu le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
 Vu l'avis favorable de la commission des marchés publics du 23 juin 2016,
 Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

1. De désigner l'équipe du Cabinet MEDIEVAL-AFDP pour mener à bien la réalisation :
 - D'une mission d'études de faisabilité, de pré-programmation, de programmation et de chiffrage, préalables à la réhabilitation et à l'extension de l'ancien bâtiment administratif de la Mine inscrit à l'ISMH pour un usage de médiathèque, de locaux associatifs et d'espaces d'expositions de mise en valeur du patrimoine,
 - D'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage public.
2. D'attribuer le marché d'études de programmation à l'équipe constituée du Cabinet MEDIEVAL-AFDT
3. De confier à cette équipe les missions suivantes dont la partie financière se décompose comme suit et de conclure ce marché d'études :

Mission Principale suivante :

Mission d'Etudes de programmation	
Phase 1 – Faisabilité et pré-programme	52 600 € HT
Phase 2 – Programmation	19 150 € HT
TOTAL	71 750 € HT

Missions supplémentaires suivantes :

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	
1 – Rédaction du dossier de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre	9 000 € HT
2 – Analyse des offres (présentation et rapport d'analyse) et aide à la décision pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre	9 000 € HT
3 - Accompagnement dans le montage des dossiers de subventions en phase de maîtrise d'œuvre et travaux	9 400 € HT
TOTAL	27 400 € HT

4. D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires ;
5. De prélever les crédits correspondants à cette affaire sur le budget principal de la commune.

N°2016-85 Foncier – Etablissement Public Foncier de Bretagne - Avenant n° 1 à la convention opérationnelle d'actions foncières « Secteur de Bellevue »

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Le 1^{er} juin 2012, la commune de Pont Péan et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ont signé une convention opérationnelle d'actions foncières en renouvellement urbain (ancienne zone artisanale à reconvertir en habitat), en vue de la réalisation d'un programme d'habitat respectant les principes de mixité sociale.

Aux termes de cette convention opérationnelle, la Collectivité a sollicité l'Etablissement Public Foncier pour l'acquisition d'un tènement foncier, constitué de plusieurs unités foncières, d'une surface d'environ 10.305 m², situé route de Nantes et rue de Tellé pour la réalisation de son projet. Suite aux premières acquisitions réalisées par l'EPF courant 2012 et 2014, le plafond de l'enveloppe financière d'un montant de 1 million d'euros, inscrit dans la convention du 1er juin 2012, est atteint.

La commune de Pont Péan a sollicité l'EPF pour l'augmentation du plafond de l'enveloppe financière de 500.000 €, afin de pouvoir poursuivre les acquisitions des dernières parcelles inscrites dans la convention signée le 1er juin 2012.

Ceci exposé, il est proposé un projet d'avenant fixant les modalités suivantes :

Article 01 – Modifications apportées à la convention opérationnelle d'actions foncières

L'article 03 « Etudes préalables et engagement financier de l'Etablissement Public Foncier » figurant en page 8 de ladite convention, est désormais rédigé comme suit, concernant le paragraphe « Engagement financier » :

- Engagement financier

L'engagement financier de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne au titre de la présente convention est destiné au financement de l'ensemble des dépenses liées aux actions foncières notamment le paiement :

- des prix d'acquisition et frais annexes (frais d'acte, de géomètre, de contentieux, honoraires de négociation, etc.)
- des indemnités liées aux évictions
- des travaux, notamment des travaux de proto-aménagement (déconstruction / dépollution)
- des prestations de tiers liées à certaines études opérationnelles conditionnant la réalisation du projet (études techniques, études de sols, de dépollution, études préalables aux travaux)
- des dépenses engendrées par la gestion des biens (impôts, assurance, gardiennage, etc.).

L'ensemble de ces dépenses seront imputées sur le prix de revente des biens acquis.

Concernant la présente convention, l'engagement financier global de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ne pourra pas dépasser 1,5 millions d'euros, sans que cela ne constitue toutefois une condition de légalité des acquisitions ou travaux effectués.

Article 02 – Autres dispositions

Les autres articles et dispositions de la convention opérationnelle d'actions foncières signée le 1^{er} juin 2012 demeurent inchangés.

Article 03 – Date d'effet

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par les deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- accepte l'avenant présenté
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

N°2016-86 Foncier – Acquisition et cession terrain Lefevre/Commune Route de Nantes – Déclassement

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Dans le cadre de la régularisation foncière concernant la propriété de M. et Mme Albert LEFEUVRE située au 27 route de Nantes à Pont-Péan et la commune de Pont-Péan, les documents d'arpentage et de délimitation établis par le cabinet Quarta, géomètre-expert, indiquent que :

- 145 m² de terrain lui appartenant seront attribués à la commune de Pont-Péan
- 12 m² de terrain appartenant à la commune de Pont-Péan seront attribués à M. et Mme Albert LEFEUVRE.

L'avis de France Domaine a été sollicité sur l'estimation des parcelles communales à céder et sur les parcelles à acquérir par la commune.

Par courrier du 4 avril 2016, il a été notifié aux propriétaires l'offre financière de la commune de Pont-Péan pour ces échanges de terrain sur la base d'un prix de 3€ par mètre carré. Les frais notariés seront supportés par la commune.

Une procédure de déclassement/classement sera à engager par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'accepter les conditions pour ces échanges de terrain sur la base de 3€ par mètre carré,
- D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires,
- De désigner l'Office Notarial de Bruz pour la rédaction de l'acte authentique.

N°2016-87 Restructuration et extension du restaurant scolaire – Lot Gros Œuvre – Avenant n° 2

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Dans le cadre de la réalisation des travaux de restructuration et d'extension du restaurant scolaire, le marché correspondant au lot Gros Œuvre a été attribué à l'entreprise Vignon Constructions pour un montant de 87 370.60 € HT. Un avenant n°1 a été autorisé pour un montant de 1 975 € HT.

A la suite d'aléas de chantier, il convient de prévoir la suppression d'une alcôve en raison d'un problème de linteau :

- Démolition du mur existant, démolition du linteau et création d'un meneau en maçonnerie et d'un linteau en béton armé
- Chargement et évacuation des gravats

Ce marché fait l'objet d'un avenant n°2 d'un montant de 2 425.30 € HT (+5.04%) ce qui porte le montant global du marché à 91 770.90 € HT.

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés publics du 27 juin 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- d'adopter les modifications de travaux à intervenir,
- d'accepter l'avenant n° 2 d'un montant de 2 425,30 € HT
- d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette décision.

N°2016-88 Restructuration et extension du restaurant scolaire – Lot Electricité – courants faibles – sécurité incendie - Avenant n° 2

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du restaurant scolaire, le marché Electricité – Courants Faibles – Sécurité Incendie a été attribué à l'entreprise Caillot-Potin pour un montant de 22 393,20 €. Ce marché fait l'objet d'un avenant n°1 d'un montant de 256.00 € HT.

Il y a lieu de prévoir des travaux supplémentaires (suppression d'une alcôve en raison d'un problème de linteau) :

- Déplacement de la centrale incendie
- Remplacement des deux batteries de la centrale d'alarme incendie
- Adjonction de trois blocs autonomes 45 lumens dont 1 étanche compris câblage

Cette prestation entraîne une augmentation du marché de base de 898.00 € HT (+6.59%) ce qui porte le montant global du marché à 18 661 € HT.

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés publics du 27 juin 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- d'adopter les modifications de travaux à intervenir,
- d'accepter l'avenant n° 2 d'un montant de 898.00 € HT
- d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette décision.

N°2016-89 Pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire – Service Jeunesse – Tarifs séjour été 2016

David LOUBARESSSE, conseiller municipal délégué à la jeunesse, présente ce qui suit :

Le service jeunesse municipal organisera un séjour en camping de 5 jours et 4 nuits du 19 juillet au 23 juillet 2016 :

10 jeunes et 2 accompagnateurs.

Transport en mini bus et un véhicule de la commune

Lieu du séjour : Camping Les Gros Joncs 17190 St Georges d'Oléron sur l'île d'Oléron.

En coordination avec la responsable du local Jeunes, l'organisation du séjour s'est effectuée avec les jeunes (choix de la destination, du camping, des activités). Les jeunes ont participé à un atelier citoyen afin de financer une activité du séjour.

Le budget global de ce séjour est	2 724,50€
Participation CAF	166.05 €
Participation des jeunes	1 764,00 €
Participation communale	794.45 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'adopter les tarifs suivants :

Séjours	Ages	Dates	Nombre de jours	QF ≥ 2500 €	1700 € ≤ QF < 2500 €	1500 € ≤ QF < 1700 €	1250 € ≤ QF < 1500 €	1050 € ≤ QF < 1250 €	850 € ≤ QF < 1050 €	650 € ≤ QF < 850 €	450 € ≤ QF < 650 €	QF < 450 €
				Base	-10,00%	-15,00%	-20%	-30%	-45%	-60%	-70%	-80%
Séjour jeunes 15 - 18 ans île d'oléron	15 - 18 ans	du 19 au 23 juillet 2016	5 jours	230	207	196	184	161	127	92	69	41

N°2016-90 Pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire – Activités local Jeunes – Tarifs

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Dans le cadre des activités proposées au local Jeunes, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de voter les tarifs suivants :

Il s'agit d'une sortie intercommunale qui se déroulera au mois de juillet pour les 12 -17 ans. Deux tarifs sont fixés, un classique et l'autre pour les jeunes ayant participé à l'atelier citoyen (Débroussaillage d'une haie).

Sortie Water Jump :

Activité	Qui	Date	Tarif unique
Sortie WaterJump	Jeunes ayant participé à l'atelier citoyen	2016	15 €
Sortie WaterJump	Jeunes n'ayant pas participé à l'atelier citoyen	2016	33 €

N°2016-91 Service Jeunesse – Activités local Jeunes – concert Mina'zik – tarifs

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Pour la 9^{ème} année consécutive, le conseil jeunes de Pont-Péan organisera une soirée 100% DJ Mina'zik. Cette année le concert se déroulera le 28 octobre 2016 à l'espace Beausoleil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Entrée 5 € (boisson comprise)
- Boisson 0.50 €
- Cocktail spécial Mina'zik 1 €
- Barquette frites 1.50 €
- Gâteaux, crêpes : 0.50 €

N°2016-92 Espace Beausoleil - Tarifs des locations et modalités de mise à disposition des salles

Cécile GIBBES, adjointe à la culture, a exposé ce qui suit :

Vu la délibération n° 2015-113 du 2 décembre 2015 proposant de maintenir les tarifs dans l'attente d'un nouvel examen de la tarification courant 2016, il est proposé au conseil municipal une grille tarifaire et de nouvelles modalités d'utilisation des salles de l'espace Beausoleil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'appliquer les tarifs suivants pour tout contrat débutant à compter du 1^{er} janvier 2017 :

	Pontpéannais Associations de Pont-Péan & Partenaires		Entreprises & extérieurs		Régie			CAUTION
	jusqu'à 5h d'occupation	jusqu'à 10h d'occupation	jusqu'à 5h d'occupation	jusqu'à 10h d'occupation	montage démontage 1ère journée		utilisation journées suivantes	
	50% du tarif jour	55% du tarif extérieur 1 jour	60% du tarif jour	Salle 1 jour	pack confér	pack spect		
DANYCAN A 258m2	168	336	366	610	80	200	50	530
DANYCAN B 150m2	84	169	184	307	80	200	50	530
DANYCAN A+B 408m2	249	499	544	907	80	200	50	530
PUITS ET CARREAU 124m2	95	190	208	346	80	200	50	320
HALL 143m2	95	190	208	346	80	200	50	320
HALL + P&C 267m2	190	381	415	692	80	200	50	530
CUISINE	69	69	115	115	x	x	x	320

A partir de la deuxième journée de location, il est proposé une réduction 35% du tarif plein pour la location des salles.

Le tarif pontpéannais sera appliqué aux agents municipaux.

Au-delà de 10 heures d'occupation, une majoration de 100€ par heure supplémentaire sera facturée, pour les utilisations qui nécessitent la présence d'un technicien sur site.

L'embauche d'un technicien supplémentaire sera facturée quant à elle 400€.

Autres tarifs :

Location :

Vaisselle : la vaisselle sera facturée **0.60€ par couvert** (assiettes + verres + couteaux + cuillères + fourchettes + tasses). Il sera demandé une caution de 200€ par tranche de 100 couverts, un inventaire sera effectué à la remise de la vaisselle ; en cas de casse celle-ci sera facturée.

Vidéo-projecteur supplémentaire : 40 €

Lave-vaisselle : 20€

Chambre froide : 20€

Badge : 35 € pour le remplacement d'un badge perdu.

Associations pontpéanaises :

Utilisation des salles de l'eB : Une gratuité annuelle sera attribuée pour la salle Danycan ou les 3 salles puits carreau et hall pour toutes les associations de la commune.

Une deuxième gratuité annuelle sera attribuée pour la salle Danycan ou les 3 salles puits carreau et hall pour les associations communales qui y organiseraient un spectacle ou une bourse ouverts à tous les publics et gratuits.

Concernant les **activités régulières** des associations communales : Gratuité pour les salles des Puits, du Carreau.

Dans la mesure où la salle serait occupée par une location ou une initiative municipale, l'activité de l'association serait annulée ou reportée.

Vaisselle : la vaisselle sera prêtée aux associations de la commune : Il sera demandé une caution de 200€ par tranche de 100 couverts, un inventaire sera effectué à la remise de la vaisselle ; en cas de casse celle-ci sera facturée.

Badge : 35 € pour le remplacement d'un badge perdu (badge espace Beausoleil et badge salles des sports).

N°2016-93 Ressources humaines – Pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire – Création de 3 emplois permanents

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Un bilan a été dressé sur le fonctionnement des services au sein du pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire et il a été constaté :

- Une augmentation des effectifs à l'accueil de loisirs (60 enfants en moyenne) et un besoin de 6 animateurs tous les mercredis au lieu de 4 auparavant,
- Un accroissement des effectifs au périscolaire le matin et le soir (moyenne de 117 enfants en 2012 et de 134 enfants en 2015),
- La titularisation d'un mi-temps non compensé depuis décembre 2015 avec le départ à la retraite d'un agent et la mise en place d'une nouvelle organisation : nouvelles fonctions de l'agent responsable du restaurant scolaire, un agent affecté à l'école maternelle, un agent ayant des fonctions d'animateur avec diminution de son temps d'emploi,
- La pérennisation d'heures effectuées par 3 agents contractuels en atelier périéducatif depuis 2013, également au périscolaire du midi et du soir, l'augmentation de l'encadrement le matin (4 agents au lieu de 2).
- La déclaration de tous les accueils auprès de la DDCSPP qui nécessite un taux d'encadrement constant (1 animateur pour 14 enfants de maternelle et 1 animateur pour 18 enfants d'élémentaire).

Afin d'assurer la bonne organisation des temps d'activités périéducatives, périscolaires et accueil de loisirs à compter de la rentrée scolaire de septembre prochain, il est proposé de pérenniser ces trois emplois auprès du pôle enfance jeunesse vie scolaire :

- Un emploi sur le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème}) pour des missions d'animation, d'encadrement d'enfants auprès des temps d'activités péri-éducatives, périscolaires et accueil de loisirs.
- Un emploi sur le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (25/35^{ème}) pour des missions d'animation et d'encadrement des enfants auprès des temps d'activités péri-éducatives, périscolaires et accueil de loisirs et également 2.5 jours par semaine scolaire sur des missions d'ATSEM.
- Un emploi sur le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (14/35^{ème}) pour des missions d'animation, d'encadrement d'enfants auprès des temps d'activités péri-éducatives, périscolaires et accueil de loisirs en missions principales et également l'hygiène et l'entretien de locaux en missions secondaires.

Vu les lois n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour (Michel DEMOLDER ne prend pas part au vote) décide :

- la création, à compter du 1^{er} septembre 2016, de 3 emplois permanents :

<i>Emplois créés</i>	<i>Date d'effet</i>
<i>Filière Animation</i> Cadre d'emplois des adjoints d'animation – Cat C - 1 emploi adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC : 28/35 ^{ème} - 1 emploi adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC : 25/35 ^{ème} - 1 emploi adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC : 14/35 ^{ème}	01.09.2016

- de faire bénéficier ces agents dans le cadre de leurs fonctions et de leurs responsabilités du régime indemnitaire applicable à leurs grades.
L'autorité territoriale en déterminera le montant dans la limite du maximum autorisé et de la réglementation en vigueur applicable à ces grades.
- d'inscrire au budget de la commune les crédits afférents à ces emplois.
- d'actualiser et mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité.

N°2016-94 Finances – Budget principal de la commune - Décision Modificative N° 1

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

1- Ouverture de crédits

En application de l'article 110 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, une avance est accordée au titulaire d'un marché public lorsque le montant initial du marché public est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois. Son montant est de 5 % du montant du marché.

En 2016, la commune versera une avance sur les marchés se rapportant aux travaux suivants :

- Travaux d'EP route de Laillé
- Travaux d'aménagement de la Route d'Orgères

- Travaux d'aménagement de la Rue de la Cave Donjean
- Travaux d'éclairage public

Au niveau budgétaire, les crédits sont à prévoir au compte 238 alors que ceux-ci ont été portés au compte 458121, il est donc nécessaire de prévoir une ouverture de crédits en dépenses et recettes d'investissement :

En dépenses au c/ 238 - fonction 01	45 000 €
En recettes au c/1388 - fonction 01	45 000 €

2- Virements de crédits

Dans le cadre de la consultation lancée au titre du programme de Voirie Générale 2016, des ajustements de crédits sont à prévoir :

- Virement de crédits de l'opération 46 Voirie Rurale vers l'opération 52 Chemins Piétons d'un montant de 15 000 €
- Changement d'imputation du compte 2188-25-2 vers le compte 2128-109-2 Abords du restaurant d'un montant de 10 000 €
- Virement de crédits du compte 2313-109-2 travaux du restaurant scolaire vers le compte 2128-109-2 Abords du restaurant pour un montant de 5 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'accepter la décision modificative n° 1 suivante :

BP 2016 – DM1		Section d'investissement	
CHAP ART OPE	LIBELLE-OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
2151-52-8	CHEMINS PIETONS	+ 15 000 €	
2151-46-8	VOIRIE RURALE	- 15 000 €	
2188-25-2	ABORDS RESTAURANT	- 10 000 €	
2313-109-2	TRAVAUX RESTAURANT	- 5 000 €	
2128-109-2	ABORDS RESTAURANT	+ 15 000 €	
238-01	VERSEMENT AVANCE	45 000 €	
1388-01	REMBOURSEMENT AVANCE		45 000 €
Total		45 000 €	45 000 €

N°2016-95 Espace Beausoleil – Partenariat Commune de Pont-Péan et Commune de Chartres de Bretagne – Convention

Cécile GIBBES, adjointe à la culture, a exposé ce qui suit :

Il est présenté un projet de convention ayant pour objet de préciser les modalités de partenariat à intervenir entre l'Espace Beausoleil et Pôle Sud, pour la réalisation du dispositif « A DEUX PAS », mis en place entre les centres culturels Beausoleil et Pôle Sud, sur la saison 2016-2017. Chaque centre culturel s'engage à mettre en vente une carte d'adhésion (« Coup Double »), au tarif de 10 € TTC. Elle permet l'accès aux spectacles de Beausoleil et Pôle Sud au tarif adhérent.

Deux spectacles de chaque salle sont également mis en avant dans la communication de chacun des lieux (site internet, plaquette, billetterie en ligne, etc...) et mis en vente dans le lieu partenaire.

Engagements du Centre Culturel Pôle Sud- Ville de Chartres de Bretagne

- Mettre en avant la carte d'adhésion unique « Coup Double », par tous les moyens de communication possibles, sur internet, dans son hall d'accueil, dans sa plaquette de saison, etc...
- Mettre en vente les deux spectacles : « Jungle By Night » et « D'elle à Lui » :
Jauge de départ : 50 places (pourra évoluer être modifiée, en fonction de l'évolution des ventes dans chaque lieu). Ce chiffre s'entend au total, sur internet et à son guichet de billetterie.
- Fournir un état de vente chaque semaine précédant la date du spectacle, à compter de la première vente réalisée, par mail à l'adresse suivante : espacebeausoleil@pontpean.fr
- Clôturer sa billetterie la veille au soir de la représentation ;
- Transmettre les billets vendus sur son site internet à Pont Péan le matin de la représentation, et à 12h au plus tard.
- Transmettre un chèque libellé à l'ordre du trésor public correspondant à l'ensemble des ventes réalisées, avec un état de ventes correspondant.

Engagements de l'espace Beausoleil – Ville de Pont Péan

- Mettre en avant la carte d'adhésion unique « Coup Double », par tous les supports et moyens de communication possibles, sur internet, dans son hall d'accueil, dans sa plaquette de saison, etc...
- Mettre en vente les deux spectacles : « Le Manager, les 2 crapauds et l'Air du Temps » et « Zaza Fournier » :
- Jauge de départ : 50 places (pourra être modifiée, en fonction de l'évolution des ventes dans chaque lieu). Ce chiffre s'entend au total, sur internet et à son guichet de billetterie.
- L'Espace Beausoleil s'engage à fournir un état de ventes chaque semaine précédant la date du spectacle, à compter de la première vente réalisée, par mail à l'adresse suivante : polesud@ville-chartresdebretagne.fr
- Clôturer sa billetterie la veille au soir de la représentation ;
- Transmettre les billets vendus sur son site internet à POLE SUD, le matin de la représentation et à 12h au plus tard,
- Transmettre un chèque libellé à l'ordre du trésor public correspondant à l'ensemble des ventes réalisées, avec un état de ventes correspondant.

Sur le plan financier

- Chaque partenaire négocie et prend à sa charge la totalité du coût de contrat de cession, ainsi que les frais inhérents à l'organisation des spectacles organisés chez lui.
- Chaque partenaire fixe librement les tarifs de son spectacle. Chacun des lieux s'engage à vendre les séances des autres partenaires au tarif qu'ils auront fixés.
- Chaque partenaire ayant vendu des places de billetterie pour le compte d'un autre partenaire sera redevable de la somme réelle des ventes réalisées, sans prendre de commission sur les ventes, et accompagnera son paiement, le jour de la représentation, d'un état des ventes issu de son logiciel de billetterie ou de sa solution de vente de billetterie en ligne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'accepter la convention à intervenir et d'autoriser M. le Maire à la signer.

N°2016-96 Aménagement Urbain – Réhabilitation du réseau d’eaux pluviales – Route de Nantes – Avenant n° 1

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Les travaux de réfection du réseau d’eaux pluviales en cours de réalisation confiés à l’entreprise MARC, route de Nantes, ont nécessité tout dernièrement une interruption de travaux en raison d’un imprévu de chantier.

L’emplacement des réseaux de concessionnaires découverts sur le chantier et la multiplicité des réseaux en place ne permettent pas d’exécuter la réalisation des travaux prescrits (remplacement du réseau d’eaux pluviales en lieu et place de l’existant) ce qui a pour conséquence de revoir le projet et de réaliser les travaux sous chaussée.

Une étude technique a été réalisée par le maître d’œuvre et un devis a été présenté à la Commune (cf devis ci-joint).

Ce qui implique :

- Des travaux en plus-value de 50 781.20 € HT :
 - o Un rallongement des branchements des particuliers
 - o Une reprise de la structure de la voie.
- Des travaux en moins-value pour non réalisation de travaux de – 28 733 € HT

Le montant de l’avenant n° 1 s’élève à 22 048.20 € HT (soit + 15.9 % par rapport au marché initial),

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l’avis favorable de la commission Urbanisme du 4 juillet 2016,

Vu l’avis favorable de la commission des marchés publics réunie le 5 juillet 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité de ses membres présents, décide :

- D’accepter la réalisation de ces travaux modificatifs
- D’autoriser la passation de l’avenant n° 1 au marché de l’entreprise MARC :

Marché Ent. MARC	Montant HT
Marché de base	138 583,25
Avenant N° 1	22 048,20
Montant global du marché	160 631.45

- D’autoriser M. le Maire ou l’adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette décision.

N°2016-97 à 99 Urbanisme DPU-DIA

Le conseil municipal à l’unanimité de ses membres présents décide de renoncer à son droit de préemption pour les biens suivants compris dans le périmètre du droit de préemption urbain :

- Propriété 8 allée du Mouton Blanc
- Propriété 3 allée François Mauriac
- Propriété 11 route de Laillé

Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-82 du 15 avril 2014 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

Date	Service	Nature de la Dépense	Fournisseur	Montant TTC
02/06/2016	Services Techniques	Broyeur déporté pour micro-tracteur pour débroussaillage des pistes cyclables et abords de cheminements piétons, dans le cadre de la gestion différenciée	SARL GRUEL Loïc Le pont de la Seiche 35131 CHARTRES DE BRETAGNE	4 248,00 €
06/06/2016	Restaurant Scolaire	Acquisition de 18 tables rectangulaires et 3 tables octogonales	Ouest Collectivités BP 66149 35761 St Grégoire cedex	4 568,11 €
06/06/2016	Restaurant Scolaire	Acquisition de 118 chaises	MAC 2 rue Louis Renault BP 19 ZA de la Morandais 35190 TINTENIAC	8 352,13 €
09/06/2016	Mairie	Acquisition d'une pince découpe photos pour carte identité	Fabrègue BP 10 87500 SAINT YRIEUX LA PERCHE	201,60 €
13/06/2016	Mairie	Mission d'assistance et de conseil : assurance risques statutaires personnel communal – Mise en concurrence	PROTECTAS ASSURANCE 1 rue du château BP 28 35390 GRAND FOUGERAY	1 080,00 €
07/06/2016	30 ANS	Repas MIRELARIDAINE La Paillotte le 24/6/16	CNF LA PAILLOTTE 68 route de Nantes 35131 PONT PEAN	50,80 €
07/06/2016	30 ANS	Repas MIRELARIDAINE Les Genets	RESTAURANT LES GENETS Centre Commercial 35131 PONT PEAN	126,50 €
07/06/2016	30 ANS	Gardiennage de la structure Mirelaridaine - 30 ans de la commune	OSIRIS Surveillance ZA la Chauvelière rue Louis Blériot 35150 JANZE	231,32 €
22/06/2016	30 ANS	Contrat de cession Spectacle La Merveilleuse	MIRELARIDAINE 2 rue d'Andorre 35200 RENNES	7 068,50 €
22/06/2016	30 ANS	Action culturelle Mirelaridaine	MIRELARIDAINE 2 rue d'Andorre 35200 RENNES	1 582,50 €

22/06/2016	LOCAL JEUNES	Réservation camping du 19/7 au 23/7/16	Camping LES GROS JONCS 850-876 Rue de Ponthézière Les sables Vignier - BP 17 17190 ST GEORGES D'OLERON	377,80 €
22/06/2016	LOCAL JEUNES	Réservation camping du 19/7 au 23/7/17	Camping LES GROS JONCS 850-876 Rue de Ponthézière Les sables Vignier - BP 17 17190 ST GEORGES D'OLERON	389,80 €
16/06/2016	Espace Beausoleil	Convention partenariat Balade contée	Association RANDONNEE PEDESTRE 5 avenue du Chemin Vert 35131 PONT PEAN	320,00 €
22/06/2016	Espace Beausoleil	Contrat cession spectacle SIDI WACHO du 14/10/16	BLUE LINE ORGANISATION rue droite 46600 MARTEL	2 637,50 €
23/06/2016	Espace Beausoleil	Location groupe électrogène dans cadre fête des 30 ans de la commune	ACCESS 15 rue de la Haie de Terre 35650 LE RHEU	181,20 €
27/06/2016	Restaurant scolaire	Assurance Dommages ouvrage Restaurant Scolaire	Groupama Loire Bretagne 23 bd Solférino 35000 RENNES	5 177,16 €
27/06/2016	Mairie	Progiciel Gestion Relation Citoyen (évolution obligatoire du progiciel) Installation Formation - Etat Civil - Liste électorale - Jeunes à recenser Arrêt maintenance produits w.magnus au 31.12 – Migration logiciels vers e.magnus	BERGER LEVRAULT 24 rue de l'Europe 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE	3 094,00 €
27/06/2016	Mairie	Progiciel Paye et Ressources Humaines (évolution obligatoire du progiciel) – Installation Formation - Gestion de la paye - Prospectives – simulation paye et charges de personnel - Statistiques tableaux de bord - Gestion des absences – congés - N4DS – déclarations annuelles	BERGER LEVRAULT 24 rue de l'Europe 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE	5 575,00 €
27/06/2016	Mairie	Contrat de proximité (correspondant local et interlocuteur unique) + formation de perfectionnement	BERGER LEVRAULT 24 rue de l'Europe 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE	3 828,00 €

Marchés de Travaux d'Extension des vestiaires de Football pour la création de locaux techniques rangement et buanderie, création de gradins au complexe sportif de Pont Péan

N° lot et libellé	Attributaire	Montant H.T.
01 : DECONSTRUCTION TERRASSEMENT GROS ŒUVRE	<i>VIGNON CONSTRUCTION</i>	37 500 €
02 : CHARPENTE BOIS – COUVERTURE SECHE	<i>SN TOITURE POUESSEL</i>	13 283, 31 €
03 : METALLERIE	<i>SAS DABIN</i>	15 900 €
04 : DOUBLAGES MENUISERIES BOIS INTERIEURES	<i>PLAFISOL</i>	4 721, 88 €
05 : PEINTURE	<i>MARGUE</i>	3 116, 99 €
06 : EQUIPEMENTS SANITAIRES – CHAUFFAGES-VENTILATION	<i>AIR V</i>	2 310 €
07 : ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	<i>SPIE BATIGNOLLES ENERGIE</i>	8 280, 34 €
Montant global du marché		85 112, 52 €

Marchés de Travaux Voirie générale 2016 – Marché attribué à l'entreprise SRAM TP

Opération	Montant H.T
Restaurant scolaire – aménagement des abords	12 907.50 €
Rue de la Gibotière - Sécurisation de voirie et création de liaison douce	7 200.00 €
Rue des Cormiers - Busage de fossés et réfection de voirie	7 009.50 €
Liaison douce rue du Canal - Réfection de chemins piéton	15 320.00 €
Parc de la Mairie - Réfection de chemins piétons	9 429.00 €
Route de la Salle, Secteur la Croix, Les Landelles, Le Louvrel, La Mausonnière - Curage de fossés	5 575.00 €
Les Mariers - Réfection de chemin	7 845.00 €
Centre Commercial Les Genêts - création de surbaissé PMR	833.00 €
Montant Total HT	65 219.00 €

Première partie : Intervention des jeunes du Conseil des Jeunes

Concert Jeunes – Présentation par le conseil des jeunes du nouveau concept de Mina'zik

Les jeunes présentent aux élus le projet Mina'zik avec cette année une nouvelle formulation avec trois DJ dont deux amateurs de la commune. Lors des bilans des derniers concerts, les jeunes ont souligné leur volonté de changer d'ambiance et noté que les DJ étaient plutôt appréciés. Ils souhaitent proposer cette année une soirée 100% DJ. Mina'zik est une soirée pour les jeunes (collège et lycée) organisée par les jeunes. Serait conservé cet esprit en permettant à des jeunes mineurs et majeurs de pouvoir profiter d'une soirée « boîte de nuit ». Les jeunes souhaitent décaler les horaires du concert de 20 h à 1 heure afin de rester dans le thème « boîte de nuit ». La date retenue pour ce concert est le vendredi 28 octobre 2016 – Salle Danycan. Les jeunes expriment leur avis sur le prix d'entrée à six euros un peu trop important pour certains jeunes.

M. Le Maire souligne que la commune doit assurer la sécurité et être vigilante lors des entrées au concert. Les élus seront sollicités et les bénévoles seront les bienvenus ; pour la partie de l'Espace Beausoleil, les jeunes du Conseil des jeunes présenteront leur projet aux bénévoles du CUB afin de mobiliser un maximum de personnes en renfort.

Deuxième partie :

- Pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire - Activités local Jeunes – Tarifs

S'agissant des activités proposées au local-jeunes, Jean-Luc Gaudin souhaite qu'il y ait un bilan qualitatif de ces activités et savoir quels enfants en bénéficient.

- Service jeunesse - Activités local Jeunes – concert Mina'zik - Tarifs

Yannick Cairon souhaite que le nouveau format n'exclut pas les plus jeunes qu'on avait les éditions précédentes.

Jean-Luc Gaudin propose de fixer le tarif de l'entrée au concert à 5€ au lieu de 6€.

- Espace Beausoleil – Tarifs de location

Stéphane Ménard indique que certaines communes proposent des tarifs selon le quotient familial, il faudrait regarder cette proposition et voir si cela est réalisable pour ce type d'équipement.

- Motion – TAFTA

Jean-Luc Gaudin propose de reporter en septembre le vote pour déclarer Pont-Péan, commune hors TAFTA.

- Etudes de programmation - Projet de réhabilitation et d'extension de l'ancien bâtiment administratif de la Mine –

La réunion de lancement du marché d'études de programmation est prévue le 12 juillet à 20H30 avec l'équipe du Cabinet MEDIEVAL-AFDP.

- Travaux d'extension du restaurant scolaire

Une réception partielle des travaux d'extension du restaurant scolaire a été effectuée ce jour et la réception définitive est prévue fin août.

Une porte ouverte sera organisée à la rentrée de septembre.

- **Projet de ZAC Multisites – Mise à disposition au public du dossier du 4/07 au 16/09/2016**

Un dossier comprenant l'étude d'impact, le projet de création de la ZAC et l'avis de l'autorité environnementale est mis à la disposition du public ainsi qu'un registre d'observations.

- **Travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales Route de Lailé**

La consultation des entreprises a été lancée et la date limite de réception des offres a été fixée pour le 22 juillet 2016.

- **Syndicat Intercommunal de Musique – Partenariat avec la commune Année scolaire 2016-2017**

Les interventions musicales retenues dans le cadre du dispositif partenarial à intervenir entre l'école de Musique et la commune de Pont-Péan en 2016/2017 seront :

- Musique à l'Ecole : 37 heures par an (2 classes – 50 élèves)
- Projet Eveil Musical du Tout Petit : 14 heures par an (16 séances de 45 mn)
- T.A.P. 34 heures par an (le lundi ou jeudi après les vacances scolaires d'octobre) à savoir 4 périodes en dehors de la 1^{ère} période
Soit 85 heures par an.

- **Plateforme de déchets verts – Projet de déchèterie - Rennes Métropole**

Michel Demolder informe que l'emplacement initialement prévu pour la plate-forme de déchets verts est classé en partie en zone humide. Rennes Métropole doit mener la réflexion pour ce projet.

- **Travaux d'extension des vestiaires de football**

Les marchés de travaux pour l'extension des vestiaires de football ont été signés et les travaux commenceront à partir du 20 juillet pour une fin de réalisation en décembre.